

M. Le Président,

M. le Directeur General,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous féliciter, M. le Président, pour votre élection à la présidence de cette quatrième session extraordinaire de la Conférence des Etats parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. Ma délégation tient à vous assurer de notre soutien et pleine coopération pour couronner ces deux semaines de nos travaux de succès.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur I Gusti Puja d'Indonésie pour le travail accompli à la tête du groupe de travail ouvert préluant à cette quatrième conférence d'examen. Il a pu diriger un cycle long et ardu de consultations préparatoires, avec doigté, de manière à mettre l'ensemble des Etats parties dans les dispositions les meilleures, pour aborder cette session.

J'aimerais en outre réitérer notre appréciation de voir le Directeur Général de l'OIAC l'Ambassadeur Fernando Arias, veiller aux destinées de l'Organisation. Ma délégation est persuadée, que vous, et le personnel dévoué du Secrétariat Technique derrière vous, seriez à même, d'imprimer un élan nouveau et un rayonnement accru à notre organisation.

Bien entendu, la Tunisie réaffirme son engagement indéfectible envers l'esprit et la lettre de la convention sur l'Interdiction des Armes chimiques à laquelle elle est partie depuis 1997. Ma délégation fait siennes également les déclarations prononcées respectivement, au nom du Groupe Africain et du Mouvement des non Alignés+Chine, auxquelles je souhaite apporter ce complément à titre national.

M. Le Président,

Nous sommes réunis pour faire la rétrospective du dernier quinquennat du fonctionnement de la Convention et définir ensemble une vision stratégique du régime d'interdiction de l'Arme chimique pour les cinq années à venir et au-delà et ce, dans un environnement politique, sécuritaire, économique, scientifique et technologique en évolution. L'évolution de la menace et des opportunités pour le régime de désarmement et de non prolifération chimiques participe précisément de l'évolution d'un tel environnement et commande donc les paramètres de l'adaptation voire de la transformation du régime.

Au premier abord, quand-bien même des progrès ont-ils pu être réalisés depuis la dernière conférence d'examen pour ramener davantage d'Etats sous l'Autorité et le parapluie de la Convention sur l'interdiction des Armes chimiques, cette dernière reste toujours confrontée au défi de l'universalisation. L'interdiction universelle de l'arme chimique doit donc demeurer une priorité dans les efforts des Etats parties et du Directeur Général et ce, afin d'éradiquer définitivement cette catégorie d'armes de destruction massive de la planète. Je ne manquerai pas en cette occasion de saluer l'Etat de Palestine pour sa récente adhésion au concert des Etats membres de l'OIAC. Cette adhésion représente à la fois l'expression de et l'engagement pour la légalité internationale.

M. Le Président,

Le portefeuille de l'OIAC est régi par quatre champs d'activité fondamentaux à savoir la destruction complète, vérifiée et irréversible de ce qui reste des stocks détenus ou abandonnés d'armes chimiques, la veille sur la non-prolifération de l'arme Chimique, la protection et l'assistance et la coopération internationale à des fins non interdites par la Convention. La Tunisie conçoit la promotion de la mise en œuvre de ces piliers d'action d'une manière équilibrée et décloisonnée afin d'optimiser le fonctionnement de la Convention.

Le deuxième pilier de la convention ayant trait à la prévention de la réémergence de l'arme chimique nécessitera que l'OIAC maintienne et renforce son réservoir de connaissances, d'outils et d'expertise afin d'assurer une veille permanente et adaptée de la dimension de non-prolifération chimique qui soit en phase avec les conséquences des progrès scientifiques, techniques et industriels. Nous nous félicitons, dans ce contexte, du projet de renforcement du laboratoire de l'OIAC pour en faire un centre d'excellence dans le domaine de la recherche en chimie et en technologie.

Les volets de capacity-building et de coopération internationale économique, scientifique et technologique devront également figurer au cœur des priorités de l'organisation pour ce nouveau cap. La Tunisie se joint à tout effort visant le renforcement des capacités, le transfert des connaissances et l'échange d'expériences au titre des Articles X et XI de la Convention. C'est dans ce contexte que s'est tenu la semaine dernière à Tunis le cours destiné aux pays arabes pour le renforcement des capacités des premiers intervenants en cas d'urgence chimique au titre de l'Article X ainsi que le cours biennal de chimie analytique pour les pays africains francophones sous le programme pour l'Afrique au titre de l'Article XI en vue de promouvoir une culture de la chimie pour la paix sur le continent.

Un accent particulier devrait être dédié aux défis émergents de terrorisme chimique et de sécurité et de sûreté chimiques dans la mesure où l'utilisation potentielle ou avérée de produits chimiques toxiques à des visées terroristes n'est plus à démontrer. C'est dans cette perspective que la Tunisie envisage d'abriter un centre régional de sécurité, de sûreté et de non-prolifération chimiques avec la collaboration de l'OIAC et ce, en vue de faire face aux défis communs et ramifiés par l'environnement assez instable de la sous-région d'Afrique du nord. Ceci, bien entendu, dans un esprit de concertation et de bon voisinage censés animer, d'ailleurs, toute entreprise de coopération régionale et sous-régionale.

La Tunisie insiste finalement à ce que la coopération internationale et l'assistance au titre des Articles X et XI incluent systématiquement la composante de financement en équipement des pays en développement. L'OIAC est appelée à jouer ce rôle d'interface entre pays récipiendaires et pays donateurs pour le financement de cette coopération trilatérale ou multilatérale en évaluant les capacités et en canalisant les besoins des Etats bénéficiaires et ce, afin d'apporter une aide adaptée et taillée sur mesure au profit des pays concernés.

M. le Président,

Ma délégation formule l'espoir que cette session sera animée d'un esprit de coopération et de consensus entre les Etats parties afin de déboucher sur un document final reflétant une vision unie pour l'avenir de l'OIAC et du régime d'interdiction de l'arme chimique la sous-tendant.

Je souhaite que cette déclaration soit publiée comme un document officiel de cette conférence.

Je vous remercie.